

Dispositif Pédagogique

« **J'apprends à l'école...** »
(...un cartable léger pour réussir sa scolarité !)

Matthieu GAUTIER
Chef d'établissement

Le dispositif pédagogique innovant « **J'apprends à l'école** » est mis en place depuis maintenant plusieurs années dans plusieurs écoles primaires de la Mayenne.

Le dispositif « **J'apprends à l'école** » amène chaque enfant à devenir véritablement **acteur** de sa scolarité en construisant l'ensemble de ses apprentissages en classe grâce à une **pédagogie coopérative**.

Ainsi aucune sorte de travail du soir n'est demandé.

Cette méthode **bienveillante**, basée sur la valorisation des progrès, respecte le **rythme** de chaque enfant et redonne sa juste place à chacun des acteurs (école/famille).



➤ CONSTATS

- Le décret d'application sur les rythmes scolaires réaffirme que les devoirs écrits à la maison sont interdits ; ceci dans le but de favoriser l'égalité des chances de chaque enfant. Le maître peut donner une lecture à effectuer ou une leçon à apprendre.
- Conformément à la loi, aucun devoir écrit n'est donné aux élèves. Cependant, la plupart des écoliers ont l'habitude d'avoir des lectures à effectuer : relire un texte, lire un chapitre de l'œuvre étudié pour en préparer l'analyse en classe et des leçons à apprendre : mots importants, tables de multiplication, synthèse à mémoriser avant une évaluation.
- Je constate que ces travaux obligatoires à faire à la maison ne sont pas effectués par tous les élèves. Des élèves arrivent en classe sans avoir effectué la lecture demandée ou sans avoir mémorisé les leçons. Ces élèves sont pénalisés car leur séquence d'apprentissage, prenant en compte le travail à la maison, est incomplète. Ainsi, leurs résultats aux évaluations sont moins bons.
- Après discussion avec les élèves et les parents, je conclus que :
 - les élèves ne bénéficient pas tous, chaque soir, des conditions nécessaires pour effectuer les tâches demandées (pas de lieu au calme pour travailler, pas de bureau, pas d'accompagnement par un adulte, pas de temps - garderie, activités extrascolaires...),
 - des parents culpabilisent de ne pas pouvoir aider leurs enfants à faire leur travail (manque de temps, difficultés de compréhension...),
 - la remise au travail de certains enfants en dehors de l'école est difficile et source de conflit avec leurs parents,
 - des parents apprécient néanmoins les leçons à la maison car ils peuvent suivre ce qu'apprennent leurs enfants.
 - des parents pensent que leur enfant doit s'habituer à travailler à la maison avant l'entrée au collège.

➤ BESOINS

- La **totalité de la séquence d'apprentissage** doit être prise en charge par l'école. Il est donc nécessaire que tous les enfants puissent avoir le temps de lire, de mémoriser les leçons, de s'entraîner et de demander de l'aide.
- **Rythmes scolaires** : toutes les recherches effectuées depuis de nombreuses années montrent que les journées de travail sont beaucoup trop chargées. Rajouter du temps de travail après la classe (temps très variable selon les élèves et/ou les maîtres) risque d'engendrer de la fatigue supplémentaire.
- Les apprentissages scolaires doivent se faire à l'école. C'est le métier et le **savoir-faire des enseignants**.
- Les élèves ne réussissent pas mieux lorsqu'ils ont plus de travail. C'est la qualité du travail qui est importante.
- Tous les élèves et plus particulièrement les élèves en difficulté doivent bénéficier d'un accompagnement spécifique pour « apprendre à apprendre ».
- **Le lien école/famille** doit être préservé et renforcé. Il est important que les familles puissent suivre régulièrement les progrès de leurs enfants. Cette entrée par le progrès doit remplacer l'unique constat des difficultés. L'intérêt que les parents montrent à leur enfant pour ce qu'il fait à l'école est primordial dans sa réussite. Le dialogue au sujet de l'école doit aboutir systématiquement à une valorisation de ce que l'enfant y fait/vit.

➤ MOYENS

Les grands principes qui fondent le dispositif :

- **Les enfants n'ont aucune sorte de devoirs ou de leçons à faire à la maison.**
- Les séquences d'apprentissages sont construites pour que le temps passé à l'école suffise à leur réalisation.
- Les nécessaires activités de lecture et d'entraînement sur certaines notions se font en classe.
- Les récitations, leçons, conjugaisons, tables de multiplication, révisions pour les évaluations, etc., sont travaillées en classe. **Les enfants peuvent toutefois, s'ils le souhaitent ou s'ils en ressentent le besoin, les revoir à la maison.**
- La méthodologie, l'organisation personnelle, l'aide à l'apprentissage des leçons sont travaillées en classe. **L'autonomie et les capacités d'initiative** sont particulièrement développées. Ainsi les élèves sont **mieux préparés aux attentes du collège.**

La mise en œuvre concrète du dispositif en classe :

- **Des temps et actions spécifiques** permettent aux élèves d'apprendre et de mémoriser les différentes leçons. Plusieurs modalités sont proposées :

Exemples d'actions en CM1-CM2 :

- « *Seul face à son cahier* » (2 à 4 minutes) : l'élève, dans le silence, peut « mettre dans sa tête » la leçon.
- « *Duel d'interrogations* » (2 à 4 minutes) : en binôme, les élèves se posent des questions sur la leçon afin de vérifier sa compréhension et sa mémorisation.
- « *Jeux de classe* » (5 à 10 minutes) : jouer en groupe classe à se passer des questions, réciter à plusieurs, répondre le plus vite possible...
- « *Retour sur...* » (5 minutes) : au début de demi-journée, un élève rappelle au groupe classe les apprentissages en cours et répond à leurs questions.
- Des temps spécifiques appelés « **Temps de Travail Personnel (TTP)** » (environ 20 minutes) permettront aux élèves de travailler librement dans le domaine de leur choix (repérés notamment grâce au tableau « J'apprends à l'école ») à travers des exercices d'entraînement supplémentaires, une demande d'aide au maître/à un camarade ou du travail de groupe. Le choix des modalités de travail est absolument libre. La seule contrainte est la consigne : « Travaillez. » Les TTP peuvent notamment permettre aux élèves de se préparer à une évaluation.

Exemples d'actions en CP-CE1 :

- Travail en binômes ou en groupe : *réactivation en début de la séance* des séances précédentes, élaboration de trace écrite (schéma, résumé, carte mentale).
- Avant évaluation : *temps de travail personnel* pour relire les cahiers (trace écrite et exercices) et exemples au tableau puis les élèves cherchent quelles questions pourraient leur être posées.
- Pour *les poésies* : après avoir vu en classe les différentes façons d'apprendre chacun s'organise (seul ou à plusieurs, à voix basse ou haute, assis ou en se déplaçant, avec des croquis.....). Les élèves savent à quelle date ils doivent être prêts mais *ils passent quand ils se sentent à l'aise.*
- *Reformulation systématique* par un ou plusieurs élèves de ce qui est attendu pour les jours suivants.
- *Temps d'ateliers* dans la semaine : les notions vues sont reprises à travers jeux, des manipulations avec un principe de tutorat.
- Casier pour un *travail en autonomie* : chacun a un casier avec des fiches ou une liste d'ateliers de manipulations afin de revoir seul ou à plusieurs les notions vues les jours précédents ; les enfants ont l'autorisation d'utiliser tous les outils qui sont à leur disposition ou d'aller voir un camarade pour obtenir de l'aide.

- Des temps de travail sur la **méthodologie** de l'apprentissage sont organisés. Les élèves partagent leurs techniques, démarches, méthodes. Chacun peut essayer puis choisir une méthode qui lui convient. Les **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)** sont l'occasion de travailler cette méthodologie en petits groupes avec les élèves en difficulté, avec pour objectif « apprendre à apprendre ».
- **Le tutorat** est mis en avant. A chaque notion étudiée, les élèves « *mal à l'aise* » peuvent s'associer à un élève « *à l'aise* ». L'aide d'un pair permet une meilleure compréhension des deux élèves associés. Une réelle **pédagogie coopérative** est mise en œuvre.
- Les élèves sont amenés à être davantage **acteurs de leurs apprentissages**. Pour apprendre, l'élève doit comprendre ce que l'on attend de lui et donner du sens à sa démarche, c'est la **clarté cognitive**. Il est donc impliqué dans un projet individuel et collectif : chaque élève de la classe doit acquérir les compétences du socle commun. A tout moment, il sait quels apprentissages sont en jeu grâce au **tableau « J'apprends à l'école »**. Il visualise aussi les dates des « rendez-vous » correspondants à l'évaluation de chaque notion.

Projet pédagogique innovant :

Avec le dispositif « J'apprends à l'école »...

...un cartable léger pour réussir sa scolarité !

- Bien-être

- Estime de soi

- Relation positive à l'école

- Investissement personnel de l'élève

- Relation positive aux apprentissages

- Développement de l'autonomie et l'initiative

- Regard bienveillant, confiant, rassurant de l'enseignant et des parents

➤ Une reconstruction du système école-enfant-famille

- L'enfant est désormais **médiateur du lien entre l'école et sa famille**. Il construit lui-même ce lien grâce à de nouveaux outils (cahier de vie, cahier journal, site internet, cahier d'évaluations, bilan périodique...). Ces outils constituent le point de départ du **dialogue entre l'enfant et sa famille**.
- L'objectif est de **montrer à la famille ce que l'élève a appris à l'école** (avec les leçons à la maison, le lien est inverse : l'élève montre à l'école ce qu'il a appris -ou non- à la maison).
- Tout doit être mis en œuvre de la part des parents pour établir une **relation positive** à l'école qui **valorise** les apprentissages construits en classe, dans un climat de calme et de **confiance**.
- Quand une aide à la maison est envisagée pour permettre à un élève de surmonter une difficulté ciblée et persistante, une rencontre avec les parents sera proposée. Lors de cette rencontre, l'enseignant propose de construire avec eux un **plan personnalisé d'aide à la maison** adapté aux besoins spécifiques de leur enfant ainsi qu'aux possibilités/disponibilités de la famille. (exemple : lire avec son enfant une histoire deux fois par semaine et lui faire reformuler pour améliorer la compréhension de lecture).

*L'objectif restant bien de leur proposer un accompagnement spécifique, facultatif, visant l'amélioration de **compétences transversales** (lecture, compréhension, langage...) indispensables à la réussite scolaire de l'enfant. En aucun cas, il ne doit s'agir d'imposer aux parents de se transformer en « prof » à la maison, obligeants l'enfant à refaire les exercices de la classe, et ainsi se retrouver, de nouveau, en échec face à ses difficultés.*

- Par ailleurs, pour favoriser le lien école/famille, Les parents ont la possibilité de **rencontrer** facilement et autant de fois que nécessaire l'enseignant de la classe.

